

Edito

La vie politique nationale ou municipale a besoin de débats francs et sincères.

Il existe et il existera toujours des désaccords entre les différentes familles politiques, c'est le jeu «passionnant et parfois, il est vrai, exaspérant», de la démocratie.

Mais pour qu'il y ait démocratie, encore faut-il que ces débats d'idées aient lieu au grand jour, sur la place publique.

Ces dernières semaines, et ce malgré les promesses d'ouverture, la majorité antonienne a choisi le mutisme et la dissimulation. Ainsi en a-t-il été pour les tarifs des crèches et le transfert du parc de logement HLM 92, ou encore concernant la Résidence Universitaire et l'implantation du Théâtre Firmin Gémier pour ce qui dépend de la CAHB (Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre).

Cette étrange attitude, qui laisse toujours penser qu'il y a «entourloupe», n'est pas le signe d'une démocratie locale mature. Il est donc de notre devoir d'informer et de faire naître le débat.

C'est l'objectif de notre journal.

Antony Place Publique

☛ **Je veux recevoir
Antony Place Publique
par mail.**

**C'est facile, une simple demande à
app92@club-internet.fr**

☛ **Je retrouve aussi les anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com**

D'un côté, le département des Hauts-de-Seine, propriétaire sur Antony de 1 700 logements sociaux, qui transfère son patrimoine ; de l'autre, la ville d'Antony, avec un parc de 1 400 logements, qui engage plus de 25 millions d'euros pour accepter ce transfert. Au total, pas un seul logement social supplémentaire sur Antony, malgré une dépense inutile et des charges à venir pesant sur les capacités de la Ville.

C'est un arrangement entre amis politiques antoniens qui vient de se conclure fin octobre. Représentants du département ou de la ville, tous sont issus de la même équipe municipale UMP : Patrick Devedjian, président du Conseil général, député et ancien maire d'Antony ; Jean-Paul Dova, président de l'office départemental HLM, conseiller général d'Antony et adjoint au maire d'Antony ; Jean-Yves Sénant, actuel maire d'Antony ; et Jacques Legrand, président de l'office municipal HLM et adjoint au maire d'Antony. Si on ajoute l'adjointe au maire d'Antony

transférer la propriété des 1 700 logements sociaux du Département vers la Ville pour un montant net de 25 millions d'euros que la Ville doit prendre en charge, une partie sous forme d'emprunts qui devront être remboursés, une autre sous forme de soulte à déboursier immédiatement. Ce transfert a été voté par les Conseils d'administration des offices départemental et municipal ce 21 octobre sans connaître l'évaluation officielle de la transaction par les services de l'État. Si bien que les élus municipaux de la majorité ont accepté une charge sans en mesurer toutes les conséquences.



Résidence Guillebaud, prochainement transférée à l'Office municipal

chargée de l'urbanisme, Sophie Devedjian, c'est bien d'une histoire de famille politique qu'il s'agit.

Une dépense importante

Ces élus UMP ont décidé de

Aucun bénéfice pour les Antoniens

Sur le plan financier, l'Office municipal double immédiatement son endettement, qui passe de 27 à 52 millions d'euros. Cet accroissement est malvenu alors que l'Office doit faire face aux obligations de reconstruction qu'il a contractées pour son opération de rénovation urbaine au Noyer-Doré (27 millions d'euros supplémentaires prévus). Sur le plan des bailleurs sociaux, le désengagement du Département est aussi une mauvaise nouvelle pour la Ville d'Antony qui reste désormais seule comme maître d'ouvrage. Elle ne pourra plus compter sur le Département pour mener à bien des opérations de constructions. .../...

Tour de passe-passe aux HLM

Pour les Antoniens, ce transfert n'apporte aucun bénéfice direct. A moins de contourner la loi, ce que la mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS) a dénoncé dans son rapport en 2007, la Ville n'a pas le droit de réserver ces logements aux seuls Antoniens. Elle doit les attribuer à l'ensemble des demandeurs quels que soient leurs lieux de résidence. En revanche, ce sont les contribuables antoniens qui devront compenser les charges que l'office municipal ne pourra pas honorer.

Pour l'heure, les responsables départementaux ou municipaux n'ont apporté aucun éclaircissement sur ce transfert. Nul doute que ce sujet revienne d'actualité rapidement.

■ Pierre RUFAT

Patrick Devedjian en état de récidive !

A propos d'un amendement, discrètement voté au Parlement dans la nuit du vendredi 31 octobre introduisant la «possibilité» de prendre sa retraite, si on le souhaite, à 70 ans : Patrick Devedjian, secrétaire général de l'UMP, en appelle au réalisme de ses concitoyens : «Moi aussi j'aimerais avoir trois fois la retraite que je vais avoir. Mais qui va la payer?», a-t-il demandé... C'est le même qui, il y a quelques mois, disait vouloir « mettre à plat les régimes spéciaux de retraites pour que nous soyons tous à égalité ». Pour quelqu'un qui bénéficie des différents régimes spéciaux de retraite des élus (oubliés par la réforme) il ne manquait déjà pas d'air...

A l'époque nous nous étions livrés à un rapide calcul, non démenti par l'intéressé, qui évaluait la retraite mensuelle de Patrick Devedjian à... 8000 euros !

■ Maxime BALDIT

Tarifs municipaux : vrai effort ou demi-mesure cosmétique ?

Dès sa première séance, la commission « étude sur les tarifs municipaux » du 10 octobre 2008 a changé d'objet. Cette commission avait été demandée par les élus de l'opposition afin de voir si le système de prestations municipales offertes par la ville d'Antony était égalitaire et, s'il ne l'était pas, de déterminer les véritables problèmes. Il n'y aura pas de bilan.

Un effort financier proportionnel aux revenus

La majorité municipale emmenée par Pierre Médan, le nouveau maire-adjoint en charge des finances, expliqua qu'elle était porteuse d'un projet de modification des tarifs et que celui-ci serait étudié dans la commission : il s'agirait d'instaurer pour certaines prestations municipales un tarif modulé par l'application d'un « taux d'effort¹ » en remplacement soit d'un tarif forfaitaire fixe, soit d'un tarif lié à la tranche de quotient familial². Schématiquement, chaque famille, en fonction de son nombre d'enfants, paierait le même pourcentage de son revenu pour les mêmes activités.

Le principe de cette grille paraît de prime abord assez satisfaisant, puisque il semble être demandé à chaque famille de consentir un effort financier proportionnel à ses revenus. Cependant, une étude plus précise amène à nuancer cette vision initiale.

Un quotient familial absurde !

Il convient tout d'abord de souligner l'absurdité du système actuel de quotient familial avec les tranches fixées par la Municipalité et tel que le quotient est calculé. La

1 Taux d'effort : c'est le pourcentage appliqué aux revenus mensuels d'une famille. Par exemple, un taux d'effort de 0,1310% appliqué à un revenu de 2.000 euros, donne un tarif de 2,64 euros par repas.

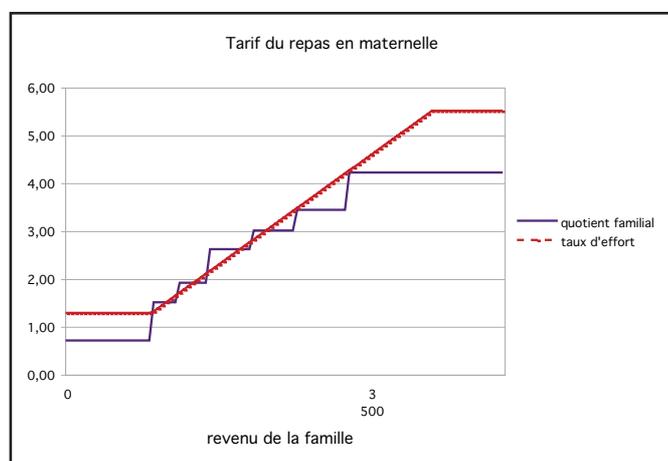
2 Quotient familial : c'est la division du revenu familial par le nombre de parts (de personnes à charge). Les tarifs sont fixes par tranche du quotient familial.

structure du quotient familial de notre cité amène ainsi presque la moitié des familles antoniennes dans la tranche maximale avec un tarif plafonné. On trouve ainsi dans la tranche G aussi bien des familles très aisées (chef d'entreprise, professions libérales...) que des ménages avec 2 salaires de cadres moyens. Les familles les moins aisées et les classes moyennes sont donc les principaux lésés du mode actuel de recettes : la révision de ce système sur certaines prestations municipales est donc une bonne chose, mais le système nouveau sera-t-il juste pour autant ?

Le projet municipal n'atteint pas ces objectifs.

Une inégalité pérenne

L'application d'un même taux pour toutes les familles de même composition semble équitable, mais ce n'est qu'une apparence. Chacun sait que dans le budget d'une famille modeste, une part importante est consacrée à des dépenses non réductibles (alimentation, chauffage, électricité...) et que certaines de ces dépenses ne sont pas proportionnelles aux ressources



totales : les « riches » ne se chauffent pas - ne s'éclairent pas... - beaucoup plus que les « pauvres ». Calculé sur les revenus totaux, le taux d'effort unique pénalise donc les plus modestes. Pour être plus juste, le système nouveau devrait, comme l'impôt sur le revenu, être basé sur un taux d'effort progressif.

Tarijs municipaux : vrai effort ou demi-mesure cosmétique
 Mais, en réalité, le système proposé n'est même pas celui d'un taux unique, il est encadré par une valeur plancher (un tarif minimal que même les plus pauvres doivent payer) et un tarif plafond (que même les plus riches ne dépassent pas). Ce «bouclier tarifaire », aboutit à limiter notablement l'effort réel des familles les plus aisées.

A l'opposé, le tarif plancher a été fixé à des valeurs parfois incompréhensibles : si pour certaines prestations (garderies élémentaires, EMS), il est inférieur au minimum actuel « quotienté » ce qui est une bonne nouvelle, dans d'autres cas (garderies maternelles, séjours d'hiver à Samoëns...) il est identique, voire supérieur. On aboutit ainsi à un paradoxe : dans certains cas (voir encadré et simulation sur le prix des cantines), les familles à revenus intermédiaires paieront moins en 2009 mais les familles les plus pauvres paieront autant voire plus ! Pour que les baisses éventuelles profitent en priorité aux plus modestes, il est indispensable que le tarif plancher soit nettement abaissé (par exemple à 85% du minimum actuel quotienté), quitte à augmenter à due équivalence le tarif plafond.

Le projet municipal maintient toujours certaines prestations au forfait fixe et, dans ces cas, les prix augmentent nettement : par exemple, le tarif des garderies exceptionnelles en élémentaire croît tout bonnement de 35%, et en maternelle l'augmentation atteint même 45% !

Enfin, l'application de ce taux d'effort ne concerne que certains tarifs scolaires et jeunesse. Qu'advient-il des autres tarifs (bibliothèque, équipements sportifs...)?

Classes moyennes victimes de l'axiome « Hollandais »

A Antony, comme dans la célèbre phrase de François Hollande, on est riche à 4 000 euros par ménage, et même moins ! En effet, si la tranche maximale n'existe plus en tant que telle dans le système proposé par la mairie, le plafond existe en fait, et on voit que des familles pas si « riches » se voient appliquer la tarification maximale. Pour quelle raison ? Parce que le système du taux d'effort est calqué sur le système précédent du quotient familial (voir graphique).

Ce qui est dommage c'est que la municipalité n'a accepté d'étudier aucun autre scénario. Ce qui est embêtant c'est qu'elle refuse de réfléchir à des quotients différenciés notamment selon l'âge des enfants alors que la Caisse d'Allocations Familiales et l'État ont réfléchi à leur mise en place. La majorité municipale a décidé de ce nouveau système sur des présupposés idéologiques, notamment concernant les familles « les-plus-pauvres-qui-doivent-savoir-que-les-choses-ont-un-coût » mais parallèlement elle refuse de moduler l'allocation sans condition de ressources pour la naissance du troisième enfant donnée aux familles antoniennes, ce qui revient à donner la gratuité de certaines prestations aux familles.

Le projet municipal de nouvelle grille est donc une amorce de réflexion qui va dans le bon sens, mais cette démarche reste inaboutie et n'est pour le moment qu'une demi-mesure.

■ Jean-François HOMASSEL, Pierre RUFAT et Bruno EDOUARD

Le « bouclier tarifaire »

	Famil le A	Famil le B	Famil le C	Famil le D	Famil le E
Compositi on	3 enfants				
Revenu s mensuels	10 000 €	5 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €
Tarif actuel de la cantine élémentai re	4,43 €	3,73 €	2,90 €	2,20 €	0,85 €
Tarif projet é de la cantine élément aire	5,70 €	4,52 €	2,71 €	1,81 €	0,90 €
Taux d'effor t réel	0,057%	0,090%	0,090%	0,090%	0,090%
Augmenta tion en 2009	+29%	+21%	-7%	- 22%	+6%

Opacité et insincérité : la Municipalité meilleure que Matignon !

Monsieur le Maire le claironne à chaque Conseil municipal : son programme a été approuvé globalement par les Antoniens lors des dernières élections municipales. Sous-entendu : il n'est pas utile de concerter la population sur les mesures précises d'application que son équipe compte prendre. Mais cette volonté de faire passer discrètement des décisions potentiellement douloureuses pour les Antoniens atteint des sommets d'hypocrisie et de déloyauté.

Ainsi, lors du Conseil municipal du 2 juillet, une délibération a été adoptée sur les tarifs des crèches. Elle a été présentée, y compris en commission, comme un simple lissage sur 11 mois au lieu de 12 des montants des inscriptions mensuelles. Ce point a été débattu par les Conseillers municipaux d'opposition qui estimaient que les Antoniens n'avaient pas à faire d'avance de trésorerie à la Municipalité, et ils ont finalement voté pour. Mais, en réalité, derrière cette mesure apparemment technique, se cachait une forte augmentation des tarifs d'inscription. Ainsi, pour un même forfait souscrit (10 heures par jour, 5 jours par semaine, par exemple), le volume annuel d'heures réellement facturées passe de 1992 à 2255 ! Certaines familles paieront ainsi près de 800 euros de plus par an, l'augmentation mensuelle atteignant même les 120 euros par mois du fait du lissage ! Par un habile tour de passe-passe, la Municipalité a ainsi évité une discussion ardue sur un sujet sensible.

Ne pas avoir le courage de présenter clairement ses projets est déjà une attitude politique très surprenante. Mais camoufler des augmentations sous des mesures de technique comptable relève des plus troubles opérations de tromperie, dignes des flibustiers de l'agro-alimentaire réduisant la taille des pots de yaourt plutôt que d'oser annoncer des hausses de prix unitaire !

Pourtant, les inspireurs politiques de notre Maire exigent des services de l'État des efforts de présentation des textes officiels qu'ils produisent. En septembre 2003, le Premier ministre Villepin enjoignait par circulaire aux différents ministères la mise en place d'une charte de la qualité de la réglementation et rappelait que la production d'une étude d'impact devait être systématique pour les textes susceptibles d'affecter de façon significative la situation des administrés. Pourquoi la Municipalité d'Antony n'appliquerait-elle pas cette mesure logique de transparence et de bonne gouvernance ?

■ Bruno EDOUARD

Un nouveau boulevard urbain est né

Depuis le 1er janvier 2006, la Nationale 20 n'est plus, elle a été remplacée par la RD 920 (ou Route Départementale 920). Ce qui signifie que cet axe est désormais de la compétence du Conseil général des Hauts-de-Seine. Celui-ci a décidé d'aménager cette artère en boulevard urbain (voir objectifs en encadré).

Le Conseil Général propose le plus souvent le schéma suivant (voir illustration) :

- Pour les véhicules : circulation sur 2 fois deux voies (plus étroites qu'actuellement) et un stationnement longitudinal de chaque côté de la chaussée
- Pour les vélos : une voie cyclable de chaque côté, entre le stationnement et le cheminement piéton
- Pour les piétons : un espace de chaque côté sur la partie extérieure. Soit en terme d'emprise urbaine en moyenne :



- Pour les véhicules : 17 mètres (circulation + stationnement)
 - Pour les piétons : un peu plus de 4 mètres
 - Pour les vélos : 4 mètres
 - Pour les bus : pas d'espace réservé.
- Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'aménagement de cet axe sur Antony, des améliorations peuvent encore être apportées au projet.

Les couloirs de bus aux oubliettes

Tout d'abord, un constat regrettable, le Conseil général a « oublié » les transports collectifs et notamment des couloirs de bus. Interrogé sur ce point, le citoyen Patrick Devedjian s'est révélé à la fois réservé sur leur intérêt et en même temps un adversaire quasi-systématique de « la RATP et de son monopole ». Bon nombre de participants aux réunions publiques ont été choqués par les propos du « responsable » départemental qui fait donc, semble-t-il, subir aux usagers des transports les conséquences d'un vieux conflit personnel avec la Régie. Alors qu'il est évident par exemple que le Sud d'Antony, dépourvu de station de RER, nécessite des liaisons collectives rapides pour rejoindre les gares. Les propositions du Comité d'Axe de la N20 qui avait retenu la possibilité de transports collectifs en site propre ont été balayées. De même,

il est étonnant que la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre,

qui gère le réseau Paladin, n'ait pas été conviée à ces réunions de pré-concertation.

Pistes cyclables : peut mieux faire

S'agissant des vélos, de nombreux usagers étaient présents aux réunions publiques. La plupart n'approuvait pas les aménagements proposés, préférant que la voie cyclable, prévue sur le trottoir, soit déplacée sur la chaussée afin d'éviter les collisions avec des piétons qui se déporteraient sur la voie cyclable et les risques d'accident avec les véhicules entrant ou sortant de l'axe routier. Cependant, sur ce point, les besoins d'autres usagers du vélo (adolescents pour des trajets courts, scolaires ou périscolaires, par exemple) ne sont pas forcément identiques et devront être aussi pris en compte.

Dans le projet départemental, au centre d'Antony, la piste cyclable en provenance de Bourg-la-Reine s'arrête à la Croix-de-Berny et celle venant de Massy disparaît à la caserne des pompiers. Raison invoquée : l'étroitesse de la départementale qui ne pourrait pas supporter à cet endroit la présence de pistes cyclables. Or, le projet maintient sur chaque côté de la voie un espace de stationnement de largeur équivalente et assure même un élargissement de la

route entre la rue de la Providence et la Croix-de-Berny. En réalité, sous couvert d'étroitesse de voie, le Conseil général veut imposer sa vision du « tout voiture ». Pourtant selon l'ADEME :

- en ville jusqu'à 5 km, le vélo est plus rapide et supprime les problèmes de stationnement
- pour l'utilisateur le vélo revient bien moins cher que la voiture
- pour le commerce, les cyclistes et les piétons sont des clients fidèles qui dépensent jusqu'à deux fois plus que les automobilistes
- pour la collectivité, la réalisation des infrastructures pour les cyclistes (notamment stationnement) et leur fonctionnement sont bien moins chers que celles des voitures, sans compter les effets externes de la pollution et de l'effet de serre.

De plus, les inconvénients de cette absence de pistes cyclables dans le centre d'Antony sont bien réels : danger pour le cycliste de s'insérer dans une circulation automobile d'autant plus dense que le nombre de voies sera ici partiellement réduit, risque pour les piétons de voir débouler des vélos sur les trottoirs. Quant à la Mairie d'Antony, concevant toujours le vélo comme un mode de déplacement de loisir, elle propose sur des axes de contournement de créer des pistes cyclables ! Ainsi les quelques pistes cyclables de la ville suppléeraient aux carences du département.

Quelques chiffres sur l'axe
 -9,5 km entre le périphérique et le département de l'Essonne
 -8 communes traversées
 -23 000 à 46 000 véhicules par jour sur tout l'axe, dont 23 000 à 36 000 sur la section sud et 4 % de camions
 -plusieurs lignes de bus dont 2 sur toute sa longueur (le 197 et le 297)
 -7 gares du RER B à proximité.

En ce qui concerne le secteur Sud qui traverse les villes d'Antony, Sceaux et Bourg-la-Reine, les travaux débiteront au second semestre 2010 après une phase de concertation sur 2009. Le budget prévu est de 75 à 77 millions d'euros. Trois réunions de pré-concertation ont été organisées en octobre dernier sur Bourg-la-Reine et Antony, en présence notamment de M. Devedjian, président du Conseil général des Hauts-de-Seine, des maires des communes directement concernées et de deux responsables techniques du département.

Les grands oubliés

S'agissant des piétons, qu'ils soient rassurés : le Conseil général, qui prévoit de fluidifier la circulation en adoptant un nouveau système de feux tricolores, et donc vraisemblablement l'impossibilité de traverser partout la RD920 d'un seul mouvement, leur réserve quelques « refuges piétons » au milieu de la chaussée ! Le jeu du chat et de la souris pourrait ainsi continuer ! Les enfants et les personnes âgées risquent d'apprécier... Les piétons semblent ainsi les grands oubliés de ce dossier, or, nous le sommes tous à un moment donné...

Ce que nous pourrions espérer : une concertation du Conseil général avec les villes et intercommunalités concernées, en collaboration avec des associations et des citoyens pour construire un projet réellement humainement acceptable par tous, avec une vision globale des déplacements sur la ville d'Antony, et plus généralement sur les villes voisines. Cet aménagement urbain, qui va marquer et structurer le sud du département pour des dizaines d'années, doit être à la hauteur des dépenses engagées, et répondre aux attentes d'une société de plus en plus soucieuse de préserver l'environnement.

■ Magali BUZELIN



Les objectifs du projet départemental

- Identifier la voie comme boulevard urbain
- Apaiser la circulation
- Assurer la fluidité du trafic et maintenir sa capacité actuelle
- Conserver les arbres
- Concevoir des aménagements urbains et paysagers de qualité
- Sécuriser et favoriser les circulations douces
- Respecter les contraintes liées au passage des convois exceptionnels
- Prendre en compte les transports en commun

La bretelle de Georges Siffredi

C'est à la demande expresse de Georges Siffredi, Président CUMP de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre, que la Ville de Wissous étudierait discrètement la possibilité d'implanter un demi-échangeur autoroutier rejoignant l'A6 en direction de Paris. Ce projet est intéressant à double titre : d'une part pour l'accessibilité et le développement des zones d'activités d'Antony, de Massy et de Wissous qui souffrent de leur isolement ; d'autre part, ce projet peut avoir pour effet de limiter le trafic sur la RD 920 et notamment celui des poids lourds aux premières heures du matin. Cependant, il conviendra d'apporter une extrême vigilance quant à la sécurité des élèves du lycée Théodore-Monod rue Léon-Jouhaux. Cette crainte pourrait être en partie dissipée, dans l'hypothèse où le projet se concrétise, si les véhicules étaient incités à emprunter l'avenue François Sommer puis l'avenue du Bel Air située plus au sud sur la commune de Massy pour rejoindre l'autoroute... Ce projet soulève par ailleurs déjà des inquiétudes au sein de la population wissoussienne quant à une probable augmentation du trafic routier. Une concertation publique s'impose pour assurer son succès !

■ Maxime BALDIT



Le point sur l'école

Depuis la rentrée de septembre 2008, les enfants n'ont plus classe le samedi matin.

L'histoire commence par un énorme mensonge du ministre de l'Éducation qui a affirmé triomphalement dans une émission télévisée à une heure de grande écoute, que 80% des conseils d'école avaient voté la suppression de la classe le samedi matin pour les enfants. Il faut tout de même savoir que les conseils d'école ne votent que le règlement intérieur et qu'ils n'ont pas été consultés sur la question du samedi matin ni à Antony, ni dans les Hauts-de-Seine, ni sur le territoire national. Cette mesure a donc été concoctée et imposée par le ministère de l'Éducation pour soi-disant faire plaisir aux parents d'élèves sans vouloir traiter la question du rythme scolaire des enfants.

Moins d'heures de cours

Quelles sont les conséquences de la suppression d'une demi-journée de cours par semaine ? L'impact immédiat est la diminution du nombre d'heures d'enseignement (72 h sur l'année). Il est paradoxal de constater que celui qui dénonce un niveau scolaire en baisse, décide de supprimer des heures pour effectuer quasiment le même programme scolaire. Dans le même temps, le ministre a prévu d'ajouter deux heures de soutien par semaine pour les enfants en difficulté. Ces deux heures sont effectuées en dehors du temps scolaire, soit en début de journée avant la classe, soit en fin de journée après la classe, soit sur la pause méridienne (heure du déjeuner). Le choix est laissé aux enseignants de chaque école. Toutes les expertises s'accordent sur le fait que la journée des écoliers français est trop chargée mais on décide tout de même de faire travailler les moins bons au delà de 6 h par jour !

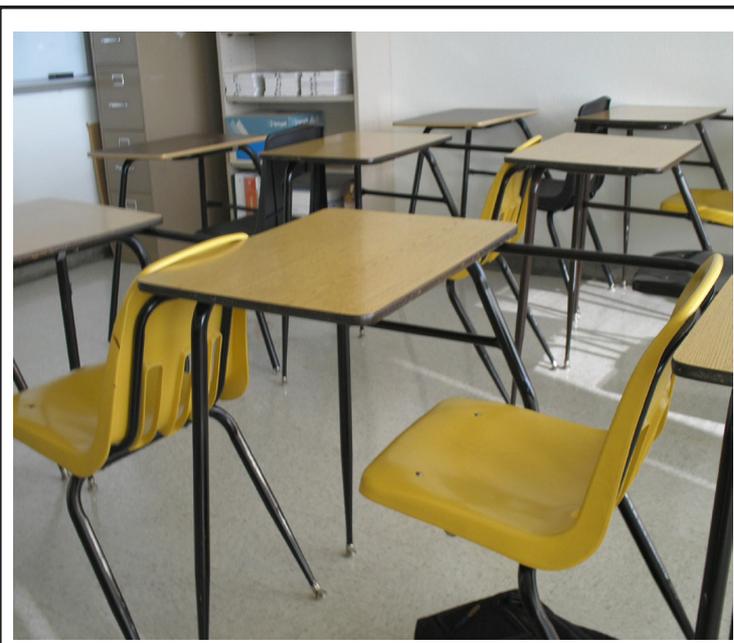
Un soutien scolaire loin d'être souple

Sur la ville d'Antony, il a été décidé, à juste titre, de ne pas utiliser le créneau après 16 h 30, le soutien après une journée entière pouvant s'avérer inefficace. Les heures de soutien se déroulent donc le plus souvent sur 30 minutes, de 8 h 20 à 8 h 50 ou le midi, et ce, 4 fois par semaine. La durée de la pause méridienne ne dépassant pas 90 minutes, il a été évoqué au conseil d'administration de la caisse des écoles une possibilité d'agrandir cette plage horaire à 2 heures. Ceci aurait pour conséquence d'officialiser la rentrée des classes à 8 h 30 le matin au lieu de 9 h actuellement.

L'inspecteur d'académie des Hauts-de-Seine

gogique et rééducative ainsi qu'un suivi psychologique en fonction des besoins. Le réseau se compose d'enseignants spécialement formés pour cette activité. Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation, a clairement dévoilé les intentions de Xavier Darcos en déclarant que la conséquence serait la suppression du RASED, ce qui a été confirmé lors de la présentation du budget 2009. A Antony, le réseau est complet (tous les postes sont pourvus) ce qui n'est pas courant dans les Hauts-de-Seine. La disparition, même progressive, de cette forme de soutien sera préjudiciable à beaucoup de familles. Encore une fois, on constate que l'éducation est traitée uniquement par la vision budgétaire dans laquelle le développement de l'enfant et sa condition de vie à l'école n'ont que peu de considération. Nos élus doivent se saisir de ce dossier afin de maintenir les dispositifs qui garantiront la réussite de tous. Un président américain avait dit : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Choisissons bien et maintenant.

gogique et rééducative ainsi qu'un suivi psychologique en fonction des besoins. Le réseau se compose d'enseignants spécialement formés pour cette activité. Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation, a clairement dévoilé les intentions de Xavier Darcos en déclarant que la conséquence serait la suppression du RASED, ce qui a été confirmé lors de la présentation du budget 2009. A Antony, le réseau est complet (tous les postes sont pourvus) ce qui n'est pas courant dans les Hauts-de-Seine. La disparition, même progressive, de cette forme de soutien sera préjudiciable à beaucoup de familles. Encore une fois, on constate que l'éducation est traitée uniquement par la vision budgétaire dans laquelle le développement de l'enfant et sa condition de vie à l'école n'ont que peu de considération. Nos élus doivent se saisir de ce dossier afin de maintenir les dispositifs qui garantiront la réussite de tous. Un président américain avait dit : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Choisissons bien et maintenant.



ne n'est pas favorable à une scolarisation sur 4 jours. Une autre option serait donc d'utiliser une demi-journée supplémentaire le mercredi matin. Cette possibilité présente l'avantage de réduire la journée scolaire de tous les élèves, mais elle doit être harmonisée avec des activités périscolaires. L'organisation du soutien scolaire se verrait ainsi assouplie. La municipalité serait alors fortement impliqué dans une nouvelle organisation du temps scolaire. Nos élus antoniens ont-ils la volonté de gérer ce dossier autrement que par des considérations purement financières ? Rien n'est moins sûr.

Le RASED en danger

Naturellement la manœuvre consistant à supprimer le samedi et à faire du soutien hors temps scolaire cache des intentions bien plus sournoises. En effet, il existe déjà un réseau d'aides spécialisées pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Ce dispositif RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) travaille sur le temps scolaire pour apporter un aide à dominante péda-

gogique et rééducative ainsi qu'un suivi psychologique en fonction des besoins. Le réseau se compose d'enseignants spécialement formés pour cette activité. Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation, a clairement dévoilé les intentions de Xavier Darcos en déclarant que la conséquence serait la suppression du RASED, ce qui a été confirmé lors de la présentation du budget 2009. A Antony, le réseau est complet (tous les postes sont pourvus) ce qui n'est pas courant dans les Hauts-de-Seine. La disparition, même progressive, de cette forme de soutien sera préjudiciable à beaucoup de familles. Encore une fois, on constate que l'éducation est traitée uniquement par la vision budgétaire dans laquelle le développement de l'enfant et sa condition de vie à l'école n'ont que peu de considération. Nos élus doivent se saisir de ce dossier afin de maintenir les dispositifs qui garantiront la réussite de tous. Un président américain avait dit : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Choisissons bien et maintenant.

gogique et rééducative ainsi qu'un suivi psychologique en fonction des besoins. Le réseau se compose d'enseignants spécialement formés pour cette activité. Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation, a clairement dévoilé les intentions de Xavier Darcos en déclarant que la conséquence serait la suppression du RASED, ce qui a été confirmé lors de la présentation du budget 2009. A Antony, le réseau est complet (tous les postes sont pourvus) ce qui n'est pas courant dans les Hauts-de-Seine. La disparition, même progressive, de cette forme de soutien sera préjudiciable à beaucoup de familles. Encore une fois, on constate que l'éducation est traitée uniquement par la vision budgétaire dans laquelle le développement de l'enfant et sa condition de vie à l'école n'ont que peu de considération. Nos élus doivent se saisir de ce dossier afin de maintenir les dispositifs qui garantiront la réussite de tous. Un président américain avait dit : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ». Choisissons bien et maintenant.

■ Jean-Marie DAVID

Pour soutenir les RASED,
signez la pétition sur
www.sauvonslesrased.org

Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre : consensus ou motus ?

Le 22 octobre dernier Georges Siffredi, Président de la CAHB, a réuni tous les élus municipaux des 7 villes membres de l'Agglomération au théâtre Firmin Gémier. Une longue présentation a été faite des missions de la CAHB, assez détaillée et sans polémique, symbolisant, comme aime à le rappeler M. Siffredi, le fait que la Communauté d'agglomération doit être le lieu où les communes se retrouvent autour de projets consensuels (contrairement aux Conseils municipaux où les bisbilles politiques semblent prendre une place trop importante à son goût). Cette vision, nous pouvons l'entendre... encore faudrait-il ne pas avancer masqué sur des projets qui ne font pas consensus. Ainsi, et sans doute pour éviter toute polémique, il n'a été question ni de l'avenir de la résidence universitaire ni d'une nouvelle implantation du théâtre Firmin-Gémier.

Cité Universitaire : Georges Siffredi botte en touche

C'est pourquoi, en fin de séance, Fabien Feuillade, Conseiller municipal d'Antony (Citoyens à Antony), prit la parole pour demander « *Ce soir vous ne nous avez pas parlé du logement social étudiant ; pourtant vous avez fait la demande du transfert de cette compétence. Avez-vous dans l'idée de maintenir au minimum la capacité d'accueil des deux résidences universitaires sur le territoire intercommunal et comptez-vous amputer le site antonien ?* » Georges Siffredi botte en touche et

se réfugia derrière une étude en cours de réalisation sur l'état des bâtiments des résidences universitaires. Cette réponse resta donc très prudente au moment où Patrick Devedjian, Président du Conseil général 92 et Valérie Péresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, signaient



en grande pompe une convention sur le logement social étudiant alto-séquanais ayant pour objectif une augmentation et une réorganisation du parc social étudiant sur l'ensemble du département.

Théâtre Firmin Gémier : Silence radio !

Quant au théâtre, il n'en fut pas plus question, quand dans les couloirs bruissait la rumeur d'une nouvelle implantation du théâtre Firmin-Gémier. Mais officiellement le silence resta de mise. Réfléchir à la modernisation du théâtre est une nécessité, son emplacement au cœur d'Antony peut être débattu. Dans la majorité municipale, certains esprits chagrins disent qu'il

n'est pas utile d'avoir un équipement culturel aussi important. Pourtant les derniers chiffres de fréquentation connus montrent à l'évidence que notre TFG remporte un vrai succès. L'année qui vient de s'écouler affiche une augmentation de la fréquentation par rapport à la saison précédente. Ce sont près de 27 000 spectateurs qui ont fréquenté les sites du Théâtre Firmin-Gémier-La Piscine. Le budget consacré au théâtre a, en outre, bénéficié du transfert à la Communauté d'agglomération puisque ce sont plus de 2 100 000 euros qui sont versés par les collectivités (et par la CAHB à hauteur de 75%), alors que, lorsque le théâtre était en gestion communale, les subventions municipales étaient moins importantes. Les recettes sur les spectateurs représentent environ 5% des ressources totales du pôle théâtral de l'agglomération, mais elles sont en 2008 en forte hausse. Gageons que ces chiffres permettront à la Communauté d'agglomération et à la Ville d'œuvrer, dans la transparence et la concertation avec les usagers et associations, pour trouver le site adapté et les moyens adéquats pour reconstruire notre TFG.

Sur la Résidence Universitaire d'Antony, comme pour le Théâtre Firmin-Gémier, le consensus n'existe pas aujourd'hui. Celui-ci doit naître du débat, un débat qui doit avoir comme seule ambition de répondre aux besoins des usagers et de la population, un débat possible et nécessaire dans notre Communauté d'Agglomération.

■ Antony Place Publique

Ca siffle Boulevard Brossolette !!!

Depuis plusieurs mois, les riverains du boulevard Pierre Brossolette se plaignent d'un sifflement aigu et continu qui proviendrait de la voie RER. Alors qu'elle a été signalée (sans effet à ce jour) à maintes reprises aux services de la RATP, la nuisance tend à s'aggraver ce qui a conduit les riverains à saisir les élus municipaux. Gageons que Jean-Yves Sénant ne fasse pas le sourd au risque de se faire tirer l'oreille...

■ Maxime BALDIT

Jean-François HOMASSEL

L'interview de l'élu du mois

Jean-François Homassel a démissionné du Conseil municipal d'Antony et c'est désormais Pierre Rufat (PRG-Antony Plus) qui le remplace au Conseil. Antony Place Publique a interviewé Jean-François Homassel sur les raisons de sa démission. L'occasion aussi de dresser un bilan d'une action politique.

APP : Pourquoi démissionner du conseil municipal juste après l'élection ? N'est-ce pas se moquer des électeurs ?

JFH : J'ai décidé de mettre un terme à ma vie publique à Antony pour deux raisons. La première, et de loin la plus importante, est que ma vie privée m'appelle loin de notre ville, et qu'il ne me paraissait pas moral après avoir lutté pour la « démocratie de proximité » de continuer à être élu d'une ville où je n'habite plus. La politique a besoin d'un ancrage local pour mieux percevoir les réalités. L'autre raison est qu'il me semble qu'il faut passer à une autre étape : avec *Citoyens à Antony* puis *Antony Plus*, nous avons montré la pertinence d'une force locale d'opposition, mais pour qu'il y ait une alternance il faut désormais unir l'opposition et je ne suis pas le mieux placé pour cela. J'ai contribué à construire un socle, mais d'autres doivent désormais bâtir une maison commune. Avec beaucoup d'engagement, j'ai œuvré pour construire la politique autrement, mais cet engagement lui-même a parfois brouillé le message et entraîné des fractures importantes avec le reste de l'opposition qu'une nouvelle génération ne reproduira pas.

APP : *Antony Plus* a-t-il un avenir sans vous ?

JFH : Évidemment. Complètement. Ce groupe dispose d'un leader naturel, Fabien Feuillade. Il est passionné et impliqué par l'action publique locale depuis près de quinze ans. Il a, en plus et contrairement à moi, une capacité d'écoute importante. Il peut désormais s'affirmer avec François Rivet comme un des deux pivots de l'opposition locale et je crois qu'avec les autres élus ils peuvent former une équipe victorieuse. Cela demande du travail, du temps, de l'implication mais

incontestablement ils ont des atouts majeurs. La coordination avec l'autre liste est un facteur-clé. Je dis bien « coordination » et pas « fusion » car il y a deux cultures différentes qui doivent se compléter et pas s'annihiler. Je pense que la Communauté d'agglomération où siègeront les deux élus porte-parole de leur liste sera un bon laboratoire pour progresser.

APP : Quel bilan tirez-vous de votre action ?

JFH : L'histoire de *Citoyens à Antony* et d'*Antony Plus* n'est pas achevée. Je crois au contraire qu'elle en est à ses débuts. Quant à mon bilan personnel, je dirais qu'il est contrasté. Incontestablement nous avons connu des grandes victoires juridiques et politiques, et ce au cours des différents mandats. Sur le TGV, sur le cinéma, sur la résidence universitaire, sur des opérations d'urbanisme. Mais l'opposition municipale c'est un peu comme le tonneau des Danaïdes. Et c'est un éternel recommencement face à un exécutif qui a souvent le dernier mot. Nous avons cependant fait bouger les lignes sur certains sujets de fond : les tarifs, la culture, les circulations douces. C'est à cela aussi que sert une opposition exigeante et ferme même si elle ne gagne pas. A faire pression, à éviter le règne de l'arbitraire. Nous avons aussi connu des défaites. Personnellement, j'en ai vécu trois de près : aux élections municipales de 1995, 2001 et 2008. Elles sont notre échec et j'en assume ma part. Le facteur humain a été à chaque fois décisif, et les querelles d'ego (dont le mien) ainsi que les blessures irrémédiables ont joué un rôle majeur. J'ai pêché par *ubris*, et par naïveté parfois. Et cela a du peser comme on me l'a souvent fait comprendre.



APP : Et sur un plan plus personnel ?

JFH : L'engagement politique local m'a permis de faire des rencontres. Au sein du conseil municipal où j'ai vu des personnalités extraordinaires : Raymond Sibille qui m'a montré ce qu'était le courage humain et politique, luttant contre la mort pour servir encore et toujours la ville ; André Aubry, incarnation parfaite du communisme municipal c'est à dire aussi dévoué à Antony qu'à sa conviction dans un avenir meilleur ; Patrick Devedjian, remarquable animal politique, passionnant à observer. Mais mes plus belles rencontres, ce sont celles que j'ai faites avec des gens de tous horizons, sans ornières. Car c'est cela la politique : la rencontre, l'échange avec toutes les classes sociales, tous les milieux pour tâcher de comprendre les problèmes et de les retranscrire dans des actions politiques. J'ai tant appris au contact des locataires du 8 Scherrer, des riverains de la rue Lebrun, des commerçants du marché, des jeunes de la Cité Blanche et d'ailleurs. Ils ont tous une part d'Antony, une part qui restera inscrite en moi.

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 allée des Ormeaux 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Bruno Edouard

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Magali Buzelin, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-François Homassel, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

Impression : IPNS

Commission paritaire : en cours